



Montpeyroux

Bulletin Municipal
Numéro 6
Juillet 2011

Sommaire



- Page 2** : Edito du Maire
- Page 3** : Etat civil – La Mairie
- Pages 4** : Les manifestations de cet été
- Pages 5** : Budget : Compte Administratif
- Pages 6 à 15** : Extraits des séances municipales
- Page 16** : Réforme territoriale : proposition du préfet
- Pages 17 à 20** : Les Nouveautés
- Pages 21 à 27** : Retour sur images
- Pages 28 à 32** : L'école « RPI Coudes-Montpeyroux »
- Pages 33 à 35** : Paroles d'Associations
- Page 36** : La page des petits

Directeur de publication.....Christophe Rochette
Rédaction, photos numériques et mise en page... Mairie de Montpeyroux
Tirage.....200 exemplaires
ImpressionImprimerie Centre-Com Issoire





En ce mois de Juillet, c'est sur un fond de toile aux couleurs estivales que je vous présente le 6^{ème} numéro de notre bulletin municipal. Celui-ci, comme les précédents, fait le point sur les 6 derniers mois, avec une rétrospective faite sur les réalisations municipales, ainsi que sur les diverses activités associatives ou scolaires qui restent les témoins incontournables d'un village bien vivant.

Au fil des pages, vous découvrirez les nouveautés mises en place, telles que l'acquisition d'un défibrillateur, ou la mise à disposition d'une salle de jeux pour les enfants, etc..

Dans ce numéro, je vous annonce également que **Montpeyroux a été ré expertisé au mois de juin par la Commission Qualité de l'Association des « Plus Beaux villages de France »** et que la décision nous a été favorable puisque notre village a été jugé apte à conserver le label de village classé parmi « Les Plus Beaux Villages de France ». C'est une grande récompense pour nous tous, et je m'en réjouis au nom du village tout entier. Etant moi-même membre de la Commission Qualité (mais ne participant pas aux délibérations concernant les villages du Puy de Dôme) je sais combien cette commission est rigoureuse envers le respect des nombreux critères inscrits dans la charte d'adhésion aux « Plus Beaux Villages de France ».

Parmi les nouvelles moins agréables, nous avons appris qu'un seul contrat CAE serait reconduit pour notre Commune, au lieu de quatre obtenus l'an dernier. Cette décision est regrettable, et reste, malheureusement indépendante de notre volonté.

Les mois qui vont suivre vont être chargés, suite à la réforme territoriale (cf page 16) qui est en discussion et sur laquelle nous travaillons actuellement .

Les prochains gros travaux qui débiteront à l'automne, concernent, d'une part, la rénovation de l'ancienne maison située à l'angle de la montée des tisserands et de la rue de la poterne, et d'autre part, la dernière tranche d'enfouissement des réseaux électriques.

D'autres projets sont actuellement étudiés et seront déposés en septembre au sein du Conseil Régional pour la demande d'obtention de subventions. Ils sont programmés sur 3 ans et concernent les travaux suivants:

- Restauration de la ruine (rue des caves)
- Aménagement du terrain actuellement en friche (rue de la poterne)
- Création de parkings dans la maison située à l'angle de la montée de la quye et de la rue de la reine
- Agencement paysager de la 2^{ème} carrière d'extraction de pierres située en périphérie du village.

Avec les beaux jours, je vous souhaite un agréable été en profitant pleinement du temps libre à votre disposition.

Bien amicalement,
Christophe ROCHETTE

Etat civil

Décès :

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles de:
Mme Anne Marie Chartrain, décédée le 15 janvier 2011.
Mr Jean Claude Gauthier, décédé le 19 juin 2011



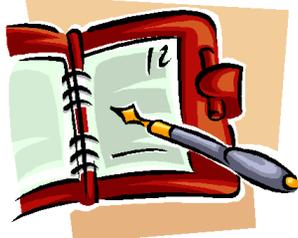
Naissance :



Bienvenue à:
Elyn Carole Delphine CHANTELOT
Née le 04 Avril 2011
Toutes nos félicitations aux
heureux parents

La Mairie

Agenda



Samedi 3 septembre 2011 (16 heures)

Le goûter des enfants

Dimanche 11 Septembre 2011 (repas du midi)

4^{ème} Pique-nique/Barbecue organisé par la Municipalité

Samedi 22 octobre 2011 (18 heures)

Soirée d'accueil des nouveaux arrivants

Vendredi 11 Novembre 2011

Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918

Dimanche 4 Décembre 2011 (repas du midi)

Repas des Aînés organisé par le CCAS

Dimanche 11 Décembre 2011 (heure à définir)

Arbre de Noël des enfants organisé par le CCAS

Infos pratiques

Inscriptions sur les listes électorales

Que vous soyez nouvel habitant, majeur non recensé sur la commune ou tout simplement pas encore inscrit sur les listes électorales de Montpeyroux, **vous pouvez vous enregistrer jusqu'au 31 Décembre 2011**. Il suffit de vous rendre à la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les permanences de la mairie seront assurées durant les mois de juillet et août

En dehors des heures d'ouverture et en cas d'urgence, **vous pouvez joindre Christophe Rochette au 06.14.71.52.41**

Visites touristiques sur le village

Voici deux informations concernant les manifestations touristiques programmées à ce jour sur notre village (gratuites et ouvertes à tous). Celles-ci sont organisées par le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud- Pays d'art et d'histoire. Ces informations sont également éditées dans les guides Puy-de-Dôme en Fête et dans la publication d'agendas sur les sites internet de l'ADDT, du Conseil général, des offices de tourisme.



Balade Vigneronne

**Montpeyroux,
le 3 Août 2011**

Rendez-vous à 10h
au café œnologique
(durée 2heures)

L'œnologue Philippe Gallon et un guide-conférencier proposent une découverte tout public de la cave aux vignes, en passant par le village vigneron.

Au programme: histoire du vignoble, cépages, terroir, habitat, traditions et dégustation ! **Gratuit.** Réservation possible auprès de l'Office de Tourisme des Pays d'Issoire – tel 04 73 89 15 90 – Prévoir chapeau, eau et bonnes chaussures.

Visite QUIZZ des bâtisseurs

**Montpeyroux,
le Mercredi 27 juillet
et le mercredi 10 août**

Rendez-vous à 15h
devant l'espace culturel
(durée 2 heures)

Visite tout public, consacrée à l'exploitation de la pierre de Montpeyroux : l'Arkose. Des anciennes carrières au sommet de la tour romane, la riche histoire de cette pierre traverse les siècles et le village (quizz des bâtisseurs fourni)... **Gratuit.** Information possible auprès de l'Office de Tourisme des Pays d'Issoire – tel 04 73 89 15 90

Une nouvelle salle pour les expositions



Comme nous vous l'avions annoncé dans notre précédent bulletin municipal, **la salle située sous le château d'eau a été aménagée. Elle sera utilisée pour différentes manifestations ou expositions.** Pour cet été la Mairie a reçu des demandes émanant de différents artistes afin d'y exposer leurs œuvres (entrée gratuite et ouverte à tous). **Le calendrier d'occupation de cette salle pour cet été est le suivant:**

Du 26 Juin au 10 juillet:

Artiste d'Auvergne ORACLE

Du 13 au 22 juillet:

Exposition d'aquarelles de deux artistes indiens.

Du 13 au 22 juillet:

Exposition de Josette Kostarsky

Du 9 au 14 août:

Véro Chaam (technique mixte)

Akcha Zohra (sculpture)

Du 15 au 21 août :

Catherine Germain (peintures)

Gilbert Moreau (tourneur d'art-sculpteur)

Du 22 au 28 août:

Danielle Malochet (sculpteur stéatite)

Lionel Tison (peintre)

Du 29 août au 4 septembre:

Anne Marie Bondi (peintre)

Du 5 au 11 septembre:

Marc Farriau (sculpteur métal/récup)

Orival (peintre)

Du 12 au 17 septembre:

Scaro Mano (sculpteur métal)

Christelle Parrot (peintre) **Page 4**



Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de P.Fontative, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par le Maire, C. Rochette, après s'être fait présenter le budget primitif, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré; Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	69869.68	0.00		0.00	69869.68	0.00
Opérations de l'exercice	316080.47	310874.51	259173.71	375193.55	575254.18	686068.06
TOTAL	385950.15	310874.51	259173.71	375193.55	645123.86	686068.06
Résultat de clôture		-75075.64		116019.84		40944.20
Restes à réaliser	102906.11	63943.00			102906.11	63943.00
TOTAL	102906.11	-11132.64	0.00	116019.84	102906.11	104887.2
Résultat définitif	114038.75			116019.84		1981.09

COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		32578.70		17474.99	0.00	50053.69
Opérations de l'exercice	3630.39	7647.00	15345.10	10677.77	18975.49	18324.77
TOTAL	3630.39	40225.70	15345.10	28152.76	18975.49	68378.46
Résultat de clôture		36595.31		12807.66		49402.97
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
TOTAL	0.00	36595.31	0.00	12807.66	0.00	49402.97
Résultat définitif		36595.31		12807.66		49402.97

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Nbre de voix : 10 pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0

Séance du 24 janvier 2011

Nombre de Conseillers en exercices : 10

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mil onze, Le 24 janvier à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTPEYROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Christophe ROCHETTE, Maire. Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/01/2011

Présents : P. FONTANIVE, C. BALDIT, R. MANLHIOT, J.P. COULLOMB, P. LAURENT, S. MEYER, H. VIGIER, J.J. SAULNIER.

Absent excusé : vote par procuration : J.L. MALLET - pouvoir à J.J. SAULNIER

OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE A M. YVAN BERNARD

Le Maire informe le conseil municipal des conclusions favorables de l'enquête publique portant sur le déclassement du domaine communal public au reclassement au domaine communal privé d'une parcelle de voie communale, en vue de son acquisition par Mr Yvan BERNARD et située Place du Grand Puits entre les parcelles AA65 et AA66, cadastrée AA786 (AA714 sur ancien plan).

Il rappelle que les frais de géomètre et de notaire afférents à cette vente sont pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide le déclassement du domaine communal public au reclassement au domaine communal privé de la parcelle située Place du Grand Puits entre les parcelles AA65 et AA66, cadastrée AA 786.
- fixe le prix de vente conformément à l'estimation du Domaine, à 500 €.
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à la vente.

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-13 et L123-19, R123-20 et R123-20-2 ; VU Le Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23/07/1999 ;

VU les modifications du Plan d'Occupation des Sols projetées par délibération du Conseil Municipal du 04 novembre 2010 ayant pour objet la suppression des emplacements réservés suivants :

- N°1 : création d'une voie de bouclage sur le versant nord-est du Bourg, partie des parcelles AA 18-25-26-726 pour 120 ml.
- N°2 : création d'un accueil parking et sanitaires, parcelle AA 29 pour 44 m2
- N°4 : création d'une aire de stationnement rue de Tralume, parcelles AA 81-83 pour 471 m2
- N°8 : création d'une aire de stationnement rue du Chaume, parcelles AA 367-368 pour 228 m2
- N°10 : création d'une aire de stationnement rue de la Poterne, parcelle AA 185 pour 65 m2
- N°11 : création d'une aire de stationnement place du Chaume, parcelle AA 742, partie AA 391 pour l'ensemble 144m2.

Le dossier de projet de modification simplifiée comprend :

- La délibération du 04 novembre 2010
- L'avis de mise à disposition
- La notice explicative
- Les avis d'insertions
- Insertions dans la presse
- Les plans de situation des parcelles concernées
- Les listes des emplacements réservés et libérés
- Le dossier de projet de modification simplifiée du plan d'occupation des Sols a été tenu à la disposition du public à la Mairie du 18/11/2010 au 17/12/2010 inclus.

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols est prêt à être approuvé ; **Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide d'approuver la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est annexée à la présente délibération. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ; La présente délibération deviendra exécutoire un mois après sa réception en Sous-préfecture, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

OBJET: LOYER « ANCIEN LOCAL POMPIERS »

Le Maire fait part au Conseil Municipal du départ de Monsieur Laurent Delaire du local dit «ancien local pompiers» qu'il louait rue de Tralume et propose au Conseil Municipal de réajuster le loyer à 150 € mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix Pour - 1 abstention, approuve la proposition du Maire.

OBJET : DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un élu désigné « correspondant défense » doit être nommé pour représenter la commune auprès des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Il propose à cette fonction, Madame Christiane BALDIT, adjointe.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du maire.

OBJET : AVENANT TRAVAUX LIAISON PARKING

Monsieur le Maire fait état de l'avancement du chantier d'aménagement d'un parking paysager. Il présente les travaux supplémentaires intéressant le lot 1.

Ces travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant, qui a été accepté par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 janvier 2011, et dont le détail est le suivant :

Lot 1 : VRD

- décapage de surface, mise en œuvre d'enrobé et de sable de Sermentizon,
- Total avenant 2 Lot 1: 6 420, 00 € HT

Lot	Entreprise	Marché initia let avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Nouveau montant du marché HT
1	CTPP	91 483,00 €	6 420,00 €	97 903,00 €

TVA 19,6% en sus

Délais supplémentaire : 3 semaines

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuve les décisions de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 à l'entreprise CTPP.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE JUMEAUX AU SIVOM de la REGION D'ISSOIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 16 décembre 2010, les membres du comité syndical du SIVOM de la REGION D'ISSOIRE et de COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE ont approuvé à l'unanimité des présents, l'adhésion à leur syndicat de la commune de JUMEAUX.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver sans réserve l'adhésion de la commune de JUMEAUX au SIVOM de la REGION D'ISSOIRE et de COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE.

Séance du 28 février 2011

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mil onze, Le 28 février à 19 heures Le Conseil Municipal de la Commune de MONTPEYROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Christophe ROCHETTE, Maire. Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/01/2011

Présents : P. FONTANIVE, C. BALDIT, J.P. COULLOMB, P. LAURENT, S. MEYER, H. VIGIER, J.J. SAULNIER. J.L. MALLET.

Absent excusé : vote par procuration :

Absents : R. MANLHIOT.

Secrétaire de séance : J.P. COULLOMB. Le Quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

OBJET : SUBVENTION DETR 2011 – AMENAGEMENT PARKING RUE DES GRANGES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restructuration d'un immeuble de bourg sis rue des Granges, parcelle cadastrale n° 264 section AA, en vue d'accueillir 9 places de stationnement et un WC public. Afin d'optimiser ce financement, Monsieur le Maire propose qu'il soit fait appel au financement du Conseil Régional au titre des plus beaux villages de France et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux.

Le coût prévisionnel des investissements liés à cette tranche est le suivant :

Travaux	100 000 euros
Maîtrise d'œuvre	12 000 euros
Bureau d'étude	4 000 euros
Assistance administrative	5 000 euros
Coordination SPS et CT	4 000 euros

Total HT	125 000 euros

Le plan de financement
de ce projet est le suivant :

DETR	37 500 euros
Conseil régional	50 000 euros
Ministère de l'intérieur	10 000 euros
Participation Communale	27 500 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et son plan de financement,
- autorise le Maire à déposer un dossier de demande de financement DETR programme 2011, gros travaux
- bâtiments communaux,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce programme,
et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention.

OBJET: ADHESION DE LA COMMUNE DE JUMEAUX AU SIVOM de la REGION D'ISSOIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 16 décembre 2010, les membres du comité syndical du SIVOM de la REGION D'ISSOIRE et de COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE ont approuvé à l'unanimité des présents, l'adhésion à leur syndicat de la commune de JUMEAUX.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver sans réserve l'adhésion** de la commune de JUMEAUX au SIVOM de la REGION D'ISSOIRE et de COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMONTOISE

OBJET : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'église a besoin d'être restaurée, et pour aider la commune à financer ce projet, il propose d'adhérer à La Fondation du Patrimoine.

Il informe que La Fondation du Patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets et mobilise le mécénat d'entreprise.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à La Fondation du Patrimoine à hauteur de cent euros par an.**

OBJET : ENGAGEMENT DE CREDIT AU BUDGET COMMUNAL 2011

Le Maire expose au Conseil Municipal que la facture d'AFM Façades concernant la réfection de façades du dépôt communal pour un montant TTC de 6 323,25 € ne dispose pas des crédits nécessaires à son règlement .

Afin de ne pas pénaliser l'entreprise, Il propose de régler cette facture et de prévoir la somme de 6 323,25 € en dépenses d'investissement du budget 2011.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.**

OBJET : DUREE DE STATIONNEMENT ET PRIX DES JETONS AIRE CAMPING CAR

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'aire de camping car est terminée et qu'il est nécessaire de déterminer le prix des jetons et la durée de stationnement.

Il propose de fixer le prix du jeton à 2,50 € et de limiter la durée de stationnement à 48 heures.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.**

Séance du 31 mars 2011

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mil onze, Le 31 mars à 19 heures Le Conseil Municipal de la Commune de MONTPEYROUX . Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Christophe ROCHETTE, Maire. Date de la convocation du Conseil Municipal : 25/03/2011

Présents : P. FONTANIVE, C. BALDIT, J.P. COULLOMB, S. MEYER, H. VIGIER, J.J. SAULNIER. J.L. MALLET, R. MANLHIOT.

Absent excusé : vote par procuration : P. LAURENT - pouvoir à S. MEYER

Absents :

OBJET : RACHAT D'IMMEUBLE à L'EPF SMAF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Etablissement Public Foncier a acquis pour le compte de la commune l'immeuble cadastré **AA 784** de 630 m2 afin de le rétrocéder à Monsieur et Madame AUDEBERT.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de racheter ce bien afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus.

- Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de **64 558,91 €**.
- Sur ce montant, la commune a déjà réglé **5 626,37 €** de capital.
- Au montant restant dû de **58 932,54 €** s'ajoutent des frais d'actualisation pour un montant de **541,64 €** dont le calcul a été arrêté au **01/05/2011**, date limite de paiement, à laquelle la commune devra régler un total de **59 474,18 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

accepte le rachat par acte notarié de l'immeuble cadastré **AA 784**

accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus

autorise Le Maire à signer tout document relatif à cette procédure

désigne l'Office Notarial de Vic le Comte, Maître Michel VEYRET pour rédiger l'acte

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame AUDEBERT se proposent d'acquérir le terrain communal cadastré **AA 784** de 630 m2 .

Il propose au Conseil Municipal de céder cette parcelle à Monsieur et Madame AUDEBERT au prix de 66 565.40 € .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner une réponse favorable à cette proposition
- mandate le Maire pour en régler les modalités pratiques et signer l'acte correspondant

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX « Plus Beaux Villages De France »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'édition 2011 de l'Auvergne au Printemps, lancée par le CRDT Auvergne, Notre commune ainsi que sept des Plus beaux Villages de France ont souhaité proposer une offre d'animations qui constituent une opération appelée « En Auvergne, les Plus Beaux Villages de France fêtent le printemps ».

Afin de valoriser cette initiative, l'association des Plus Beaux Villages de France propose de financer auprès du CRDTA un spot publicitaire dont la participation de chaque village serait estimée à 437,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au spot publicitaire et de verser la somme de 437,50 € à l'association des Plus Beaux Villages de France.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE.

Le Maire expose au Conseil Municipal que

Vu l'inscription de Monsieur Michel THOMAS au tableau d'avancement établi après avis de la Commission administrative paritaire au titre de l'année 2011 pour le grade d'Adjoint technique principal 2ème classe,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, Monsieur Michel THOMAS est nommé au grade d'Adjoint technique principal 2ème classe titulaire.

Vu que l'effectif du personnel communal ne sera pas modifié,

Il convient de créer un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe territorial non assorti d'une offre d'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe.

OBJET : ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose d'équiper la commune d'un défibrillateur automatique, qui se situerait en haut du village.

Cet équipement est subventionné par le Conseil Général à hauteur de 75% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE l'acquisition d'un défibrillateur
- APPROUVE le plan de financement suivant

Montant HT du défibrillateur	1 853,01 €	TTC	2 216,20
Subvention du Conseil Général (75%)	1 389,75 €		
Participation communale HT	463,26 €	TTC	826,45

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FRADDT POUR LA CREATION D'UN LOGEMENT.

Monsieur le Maire indique qu'un projet de création d'un logement peut être réalisé sur un bâtiment communal dit « Maison Couturier » situé Rue de la Poterne cadastré AA119.

L'avant projet sommaire a été élaboré et le montant de cette opération s'élève à HT 80 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de subvention FRADDT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité,

De solliciter une subvention de 18 000 € dans le cadre du FRADDT.

D'approuver le plan de financement tel qu'il est proposé ci-dessous

Dépenses prévisionnelles HT

Logement	80 000 €	TTC 84 400 €
----------	----------	--------------

Recettes prévisionnelles

Subvention Conseil Général	16 000 €	
Fond de concours 10% 8 000€		
Subvention Conseil Régional		
Ligne classique 18 000 €		
FRADDT sollicité 18 000 €		
Autofinancement ou emprunt	20 000 €	TTC 24 400 €

Total HT	80 000 €	TTC 84 400 €
-----------------	-----------------	---------------------

Séance du 21 avril 2011

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil onze, le 21 avril à 19 heures. Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/04/2011

Présents : P. FONTANIVE, C. BALDIT, R. MANLHIOT, J.P. COULLOMB, S. MEYER, H. VIGIER, J.J. SAULNIER. J.L. MALLET, P. LAURENT.

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2010 de la commune et de l'assainissement dressés par M. Bernard DUMAZEDIER, Receveur.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes dressés par le receveur accompagnés par les états de développement des comptes de titres ainsi que les états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de **l'exercice 2010**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de **l'exercice 2009**, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit dans ces écritures,

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier au 31 décembre 2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du Budget de **l'exercice 2010**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010 DU BUDGET COMMUNAL.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de : **116 019,84** €uros

Un déficit de :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget communal **2010** comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| - A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (cpte 1068) | 114 038,75 € |
| - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur cpte 002) | 1 981,09 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de : **12 807,66** Euros

Un déficit de :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget d'assainissement **2010** dans sa totalité, comme suit :

- A la couverture du besoin de financement
de la section d'investissement (cpte 1068)

- Affectation à l'excédent reporté

(report à nouveau créditeur cpte 002)

12 807,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

OBJET : CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que les créances concernant LE CERCLE ORY, et POUMARAT Christophe au titre des exercices 2005 et 2008 pour un montant total de 378,01 €, n'ont pu être recouvrées et PROPOSE de passer cette somme au compte 654.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

OBJET : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC « PARKINGS DE LA REINE ET DE LA MOULERETTE »

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

ECLAIRAGE PARKING RUE DE LA REINE ET RUE DE LA MOULERETTE

Un avant projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy de Dôme auquel la commune est adhérente

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **1 900 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de **55%** du montant HT et en demandant à la commune une subvention égale à **45%** de ce montant, soit :

$$1\ 900\ € \times 0,45 = 855\ €$$

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Ce fond de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'approuver les travaux d'éclairage public présentés par le Maire

de demander l'inscription de ces travaux au **Programme EP 2011** du SIEG

de fixer le fond de concours de la commune au financement des dépenses à **855 €** et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG

de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire

OBJET : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC « RUE SOUS LE CIMETIERE »

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :
ECLAIRAGE PARKING RUE SOUS LE CIMETIERE SUITE AMENAGEMENT B.T.

Un avant projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy de Dôme auquel la commune est adhérente

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **49 000 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de **55%** du montant HT et en demandant à la commune une subvention égale à **45%** de ce montant, soit :

49 000 € x 0,45 = 22 050 €

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Ce fond de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'approuver les travaux d'éclairage public présentés par le Maire

de demander l'inscription de ces travaux au Programme **EP 2011** du SIEG

de fixer le fond de concours de la commune au financement des dépenses à **22 050 €** et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG

de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM RUE DE LA MOULERETTE SUR POSTE NORD OUEST

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ (SIEG) du PUY de DOME, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le SIEG, LE CONSEIL GENERAL et France TELECOM, les dispositions suivantes sont à envisager :

la tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG

l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de **10 166 € TTC**

France télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30% du coût TTC, le coût restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom présenté par le Maire

de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du PUY de DOME

de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à **10 166 € TTC** et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG

de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de **30 % du coût TTC des dépenses soit 3 049,80 €**

d'autoriser le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier

de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

OBJET : TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de dissimulation du réseau électrique suivant :

AMENAGEMENT HTA/BT RUE DE LA MOULERETTE S/POSTE NORD OUEST

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ (SIEG) du Puy de Dôme, auquel la Commune est adhérente.

L'estimation des dépenses de Génie Civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 40 479 € HT

Le SIEG du Puy de Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT, majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50% de ce montant, soit :

40 479 x 0,50 = 20 269,50 € HT

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du compte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

d'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par le Maire

de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du PUY de DOME

de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à **20 239,50 €** et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

OBJET : DEMANDE D'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire procéder à une étude de plan de zonage d'assainissement.

Cette étude est nécessaire pour déterminer les zones d'assainissement collectif ou individuel. Elle est également un préalable à l'obtention des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le SIVOM de la Région d'Issoire de cette mission et lui demande de procéder à une consultation de maîtrise d'œuvre afin de connaître le coût de cette étude.

OBJET : ENCAISSEMENT DES JETONS « AIRE CAMPING CARS »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération du 28 février 2011 concernant la vente des jetons de l'aire de camping-cars, il est nécessaire d'autoriser la Régie Municipale à encaisser le produit de la vente des jetons.

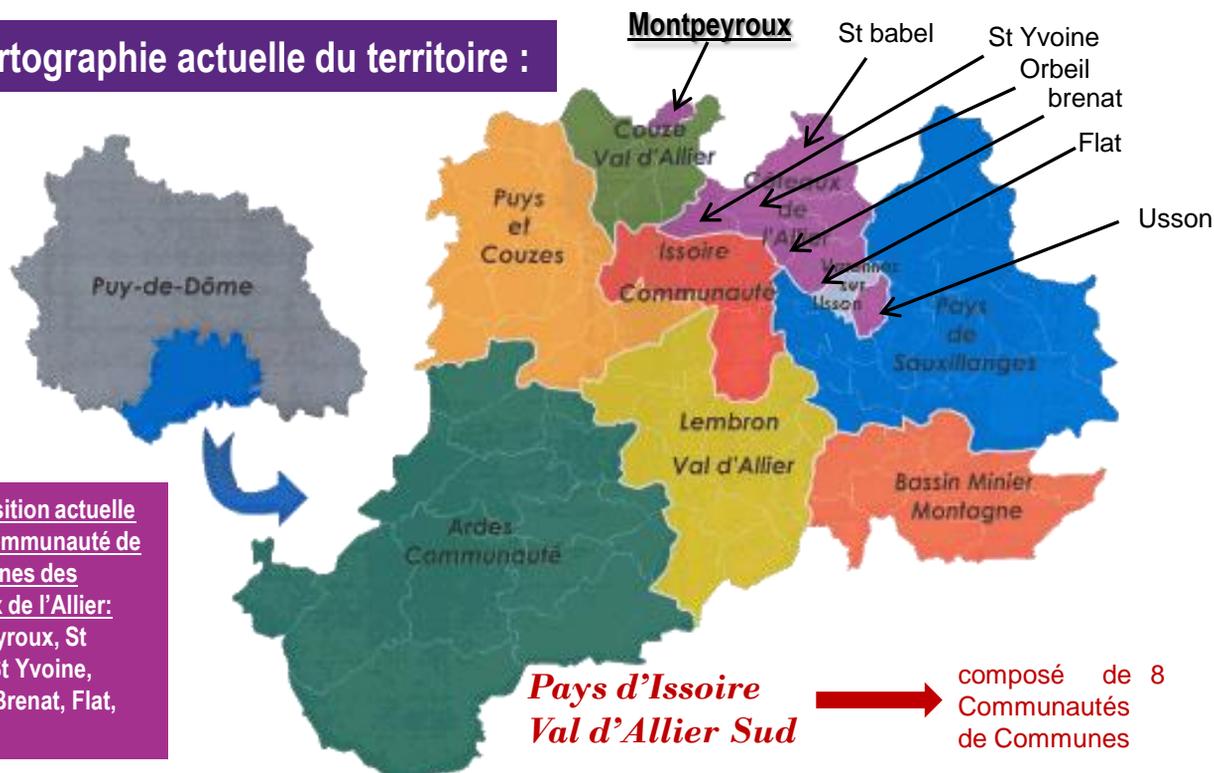
Ces recettes entrant dans le cadre de l'institution de la recette municipale par arrêté du Maire de la commune le 12 novembre 1992 et dont les compétences ont été redéfinies le 12 février 1996, seront perçues sous forme d'un carnet à souche type P1.RZ.1.11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Régie Municipale à encaisser le produit de la vente des jetons qui sera perçu sous forme d'un carnet à souche type P1.RZ.1.11.

Pourquoi une réforme territoriale ?

- **Initiée par la Loi du 16 décembre 2010**, sur la réorganisation de notre territoire, la réforme territoriale se met en place. Celle-ci vise, principalement, à alléger et simplifier les institutions locales et à rendre l'organisation territoriale plus lisible et plus efficace.
- **C'est dans ce contexte qu'a été élaboré par le Préfet** un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pour le département du Puy de Dôme. Celui-ci a été transmis aux Communes, pour avis, en date du 21 avril 2011, lesquelles ont jusqu'à fin Juillet pour en discuter. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement des décisions.

La cartographie actuelle du territoire :



Pour Montpeyroux : quelle est la solution proposée par le Préfet ?

Le projet établi par le préfet prévoit une extension du périmètre de la Communauté de Communes Couze Val d'Allier par l'adhésion de Montpeyroux (actuellement inscrite dans la communauté de communes des coteaux de l'Allier). La Communauté de Communes Couze Val d'Allier se compose actuellement de 6 communes (Plauzat, Neschers, Parent, Coudes, Sauvagnat Ste Marthe, Chadeleuf), l'adhésion de Montpeyroux porterait ce nombre à 7, avec une population totale de 5513 habitants (chiffre 2011)..

Les éléments d'analyse du Préfet dans l'élaboration de ce projet :

1) Seuil de population:

Le projet est au-delà du seuil fixé par la loi de réforme des collectivités territoriales (supérieur à 5000 habitants)

2) Cohérence spatiale

Cette adhésion permet de régler la situation de la commune de Montpeyroux qui est actuellement en discontinuité territoriale avec la communauté des Côteaux de l'Allier et d'assurer une continuité territoriale cohérente. Le périmètre est inclus dans celui du SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud. Les communes sont issues du bassin de vie d'Issoire hormis la commune de Parent. Bien que soumise à la double attraction des bassins de Clermont et d'Issoire, la zone bénéficie de 2 pôles de services de proximité à Coudes et à Plauzat

3) Solidarité financière

En raison de la faible importance, tant démographique que fiscale de la commune de Montpeyroux, la structure fiscale de l'ensemble créé par ce projet sera proche de la structure « Couze Val d'Allier ». Toutefois cette communauté de communes ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à celui de l'actuelle communauté de communes à laquelle appartient Montpeyroux (Côteaux de l'Allier), la solidarité financière au profit de cette dernière sera améliorée par ce projet, sans modifier en profondeur la fiscalité de la nouvelle communauté de communes.



Montpeyrroux a été admis en reclassement parmi « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »

Suite à une nouvelle expertise en date du 25 juin 2011, nous avons eu le grand plaisir d'apprendre que Montpeyrroux a été admis en reclassement parmi les Plus Beaux villages de France.

Cette décision a été votée par la commission qualité de l'association des « Plus beaux villages de France » en charge des classements et des déclassements des villages.

Par ce reclassement, c'est le village tout entier qui a été récompensé et qui doit être remercié. Car si notre village a ce joli visage aujourd'hui, c'est essentiellement grâce à la volonté et aux efforts de tous ceux qui ont su (et qui savent aujourd'hui) le préserver lors de leurs travaux de rénovation. Ce sont des années de reconstruction dont nous pouvons être fiers et que nous continuerons de respecter.

Plus Beaux villages de France, une commune s'engage à respecter les nombreux critères gageant de sa qualité. En outre elle s'engage à sauvegarder et à valoriser son patrimoine. Il s'agit également de concilier protection et développement et de s'assurer que le village conserve une bonne qualité de vie.

Ce label apporte non seulement une notoriété indéniable au village, mais il permet également d'apporter des subventions non négligeables dans les financements de nos projets communaux.

Adhésion à la fondation du patrimoine pour la restauration de l'église



Quelques rappels

Ce label associatif, au nom le plus explicite qui soit « Les Plus Beaux Villages de France » a été créé en 1981 par un homme : Charles Ceyrac, maire de Collonges la Rouge en Corrèze.

Son idée était noble : protéger et animer le patrimoine de petits villages français remarquables et ainsi lutter contre l'exode rural. Charles Ceyrac, accompagné de 66 autres maires, commença donc à mener la mission qu'il s'était confiée dès 1982.

Aujourd'hui, ce sont 156 communes qui arborent fièrement le label Les Plus Beaux Villages de France. Au travers ce logo des « Plus Beaux villages de France » sont estampillés les mots : « Qualité, Notoriété, Développement ».

Être labellisé est un gage de qualité pour une commune, cela accroît donc sa notoriété et facilite son développement.

Les Plus Beaux Villages de France sont sélectionnés selon 30 critères gageant de leurs qualités. Parmi eux, il est exigé que le prétendant au titre ne compte pas plus de 2000 habitants et qu'il possède au moins deux sites ou monuments protégés.

Plus tard, une fois les rouages de la procédure de labellisation terminés, des contrôles ont lieu régulièrement.

La commission Qualité, est responsable du classement et déclassement des villages. Les critères d'adhésion à l'association fixés sont nombreux et sévères.

Montpeyrroux a été classé en 1989, sous le mandat de Mr SIMON Henry, maire de l'époque.

L'église fait partie de notre patrimoine qu'il ne faut pas négliger et qu'il est important de préserver. Une restauration des vitraux et des travaux d'étanchéité seraient nécessaires. C'est pour cette raison que nous avons souscrit **une adhésion auprès de la Fondation du Patrimoine.**

Cette fondation a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, et elle mobilise le mécénat d'entreprise.



Notre environnement: un bien précieux



Plantation de bulbes

✓ intérêt décoratif et économique (bulbes moins chers que des plantes en godets; réutilisables d'une année sur l'autre)



Semis de jachère fleurie aux alentours du village dont le parking « visiteurs »

✓ atout paysager : îlot de couleur sans entretien particulier
 ✓ impact positif sur la faune et la flore

Le respect de l'environnement fait partie de nos actions.

Concilier plaisir visuel et respect de la nature est l'objectif de la municipalité. Cette démarche mise à l'étude depuis 3 années s'est mise progressivement en place et les premières actions sont déjà bien visibles. Par son investissement; la Commission environnement est un appui de qualité pour l'équipe municipale et par voie de conséquence, pour notre village tout entier.

L'idée commune est d'identifier les différents secteurs qui méritent une attention particulière afin de sélectionner des plantations vivaces et résistantes, économes en eau, et économiques pour le budget communal.

Des petites actions, telles que la disposition de réservoirs pour récupérer les eaux de pluie, ou le remplacement des ampoules usagées par des ampoules à faible consommation d'énergie, etc..... font également partie de nos préoccupations. L'éclairage du parking visiteurs est doté de ce type d'ampoules et a été pensé de manière à ce que chaque secteur s'éclaire individuellement (et que celui-ci ne reste pas allumé toute la nuit). Ainsi, 1 seul secteur sera éclairé en hiver, contre 2 au printemps et 4 en été.

C'est par la multiplication de petites actions, aussi petites soient-elles, que nous souhaitons agir en faveur de notre environnement.

Préserver notre environnement, c'est également préserver l'historique du village. La réhabilitation de la carrière d'extraction de pierres, située à l'entrée du village a fait partie de cette démarche, et d'autres projets de ce type sont également mis à l'étude. Par exemple, nous projetons d'aménager le 2nd site d'extraction de pierres, actuellement difficile d'accès mais qui présente de nombreux atouts paysagers, notamment par la présence d'une zone marécageuse qui apporte un charme très particulier à ce lieu.





Une nouvelle palette de couleurs

□ Pour les peintures (portes, portails, fenêtres et volets)

La municipalité a décidé de renouveler la palette des couleurs à partir du « Chromatic Seigneurie » marque connue des professionnels et des particuliers. Ses références trouveront leurs équivalents chez les autres fournisseurs, ce que ne permettait plus l'ancienne palette.

En accord avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), nous avons retenu une liste de références dans différentes teintes.

Cette nouvelle palette peut être évolutive si des couleurs approchantes sont demandées. Ces variantes, si elles sont acceptées par la Mairie et l'ABF, pourront rejoindre la palette autorisée.

Cette liste, ainsi que le «Chromatic Seigneurie» seront disponibles en mairie et pourront être consultés avant les dépôts de permis de construire ou de demandes préalables de travaux (obligatoires avant toute modification de l'aspect extérieur des constructions ou annexes). L'utilisation d'une couleur identique à l'ancienne, lors de travaux de rafraîchissement ne dispense pas de cette démarche.

□ Pour les crépis (façades et joints)

Il en sera de même que pour les peintures : une liste de références et des échantillons seront disponibles en mairie. Les crépis à la chaux ont la préférence de l'ABF; ils offrent une gamme de produits et couleurs très intéressants.

Le respect de ces quelques consignes, ainsi que de la réglementation générale concernant la construction éviteront:

- Les risques de rejet de dossiers (perte de temps)
- Les conflits potentiels

La présence de notre village parmi les «Plus Beaux Villages de France» en dépend.

Un défibrillateur

Site équipé



Défibrillateur

deffibtech... www.defibtech.fr

Comme beaucoup d'autres Communes, nous avons choisi de nous équiper d'un défibrillateur. En France, 50000 à 60000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque subit. On estime que toute minute perdue en attendant la défibrillation correspond à une diminution de 10% des chances de survie.

Depuis un décret de mai 2007 toute personne est autorisée à utiliser un défibrillateur automatique.

Ce défibrillateur sera situé dans le Hall d'entrée donnant accès aux logements locatifs situés rue de la Grande Charreyre.

Plusieurs personnes du village ont assisté à la soirée d'information concernant cet appareil (et son utilisation) qui a été donnée en Mairie le 1^{er} juillet. Le montant de cet appareil s'élève à 1462 euros HT; Le Conseil Régional a attribué une subvention de 75% de ce montant. Un contrat d'entretien annuel a été souscrit.

Un défibrillateur automatique est un appareil portable, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire et qui permet de lui porter secours. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique, ou défibrillation.

L'avantage du défibrillateur automatique aussi appelé « Défibrillateur Automatisé Externe » (DAE) par rapport aux appareils non automatisés, c'est que n'importe qui peut l'utiliser, sans connaissance préalable des techniques de défibrillation.

Un autocollant en vente

Un autocollant représentant l'écusson du village est désormais en vente au tarif de 1 euro.

Deux points de vente : au Bar le Donjon et au point accueil de la tour.



Deux nouveaux circuits de petites randonnées



Nous avons réalisé le balisage de deux nouveaux circuits de petites randonnées à emprunter autour du village.

Ceux-ci viennent s'ajouter au circuit de Chamina actuellement en place. Ils ne présentent aucune difficulté particulière pour le randonneur. Le point de départ se situe au niveau du nouveau parking « visiteurs ». Les distances de ces 2 sentiers sont de 3km et 6km pour une durée d'une heure et deux heures respectivement.

D'autres circuits sont déjà en projet et seront balisés ultérieurement.

le saviez vous ?

TOURISME

Devenez Very Important Puydômois



La carte VIP permet aux habitants du département et à leur famille de profiter de nombreuses réductions allant de 10% à 60% dans de nombreux sites culturels, touristiques ou de loisirs du Puy-de-Dôme. Plus de 30 000 personnes possèdent déjà leur carte. N'hésitez pas à la demander, elle est gratuite. Pour commander votre carte, rendez-vous sur www.planetepuydedome.com

Contact :

Agence départementale de développement touristique
Frédéric Lantier
Tél : 04 73 42 22 50



Une salle de jeux pour les jeunes du village



Située rue de tralume, cette salle de jeux permet aux enfants du village de **se retrouver autour de deux babyfoot, d'une table de ping-pong ou encore devant un téléviseur sur lequel des jeux vidéos peuvent être installés**. Il est également prévu d'y installer un ancien flipper (celui-ci est actuellement en réparation....on croise les doigts pour qu'il soit remis en état).

Seuls les babyfoot ont été financés par la Commune (avec une subvention de 50% par la Communauté de Communes). Les autres jeux et équipements ont été **gracieusement mis à la disposition par des habitants** du village que nous remercions au nom de tous: ce sont des actes généreux qui ne peuvent pas nous laisser insensibles.

Depuis son inauguration, le 11 juin dernier, cette salle ne désemplit pas.... et tout le monde s'en réjouit.

Elle est soumise à quelques règles d'utilisation, telles que le respect du matériel, le nettoyage de la salle, etc.... Pour accéder à ce local, il suffit d'en retirer les clés au Bar le Donjon et de s'inscrire sur un cahier dans lequel sont consignés les noms des utilisateurs.

Lors de cette inauguration d'autres idées ont déjà mûri parmi les participants. A commencer par l'installation de jeux de société, ou par la possibilité de réaliser des petites « booms » dans cette

Avant de clôturer cet article, il est important de souligner que ce local pourra être mis à la disposition des associations qui en feront la demande afin d'y organiser des manifestations (le matériel est mobile...le local peut donc être disponible aux moments souhaités).

La cérémonie des vœux



Malgré le froid hivernal, les habitants de Montpeyroux ont été nombreux à assister à la traditionnelle cérémonie des vœux, le samedi janvier.

En présence de Mr Bacquet Jean Paul, Député Maire, de Mr Robert Chabaud, Conseiller Général et de Mr Bernard Igonin, Président de notre Communauté de Communes, l'équipe municipale a présenté ses meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de bonne santé à l'ensemble de la population.

Dans son discours, le Maire a présenté un bref bilan des actions passées et de celles à venir. Il a mis l'accent sur sa satisfaction à travailler pour un village dont il est particulièrement fier, et ce, dans tous les domaines.

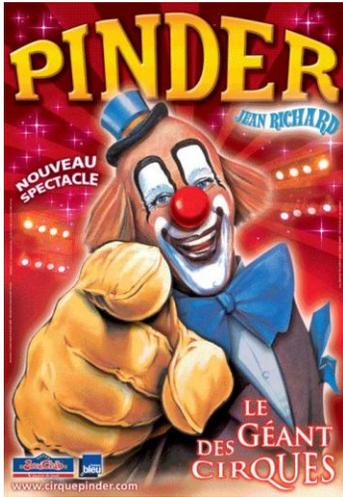
A cette occasion le Maire a également fait état de la gestion budgétaire de la Commune en précisant qu'elle était saine, sans dépenses inutiles, affichant même des économies dans certains domaines.



Le goûter des enfants

Le 26 Février 2011 un goûter était réservé aux fidèles lecteurs de la dernière page du Bulletin Municipal du mois de janvier dernier (La Page des Petits).

Le prochain rendez-vous aura lieu le samedi 3 septembre prochain.



Le cirque PINDER

était à Clermont Ferrand du 31 mai au 5 juin :
les Municipalités de Coudes et de Montpeyroux ont offert aux enfants de leurs communes, la possibilité d'assister à l'une des séances.

Cette initiative a connu un vrai succès puisque une centaine d'enfants étaient inscrits.

Les enfants (de -12 ans) ont pu ainsi participer à une séance organisée le 1^{er} juin dernier.

Les entrées et le transport en autocar ont été pris en charge par les Communes.

En Auvergne, les Plus Beaux villages de France ont fêté le printemps !

A l'initiative de l'Association des Plus Beaux Villages de France, les villages classés d'Auvergne ont été mis à l'honneur durant la période du 10 avril au 29 mai.

Une publicité de grande envergure a été mise en place afin de proposer la visite de ces différents villages classés et de participer à des manifestations qui y étaient proposées.

A cette occasion, notre village a été notamment mis en lumière lors du Week End du 8 mai avec la braderie des potiers organisée par Adeline et Frédéric Lefur.



Samedi 19 Mars 2011 - « 49ème Anniversaire du Cessez le feu en Algérie »

A 10 heures le Comité FNACA Coudes-Montpeyroux, le Président et les drapeaux se rassemblent près du porche de la Commune de Montpeyroux.

Étaient présents : le Comité de la Sous Préfecture d'Issoire, son Président, son drapeau pour la seconde armée; Les jeunes pompiers de Coudes sous la conduite de leur capitaine.; Les personnalités civiles, Mr le Député, Mr le Maire, les élus.

Après le dépôt des gerbes au monument aux morts (une pour la Commune de Montpeyroux, et une pour le comité local de la FNACA), retour en Mairie pour le vin d'honneur.

A 11 heures, au monument aux morts de Coudes, cérémonie commémorative d'une grande dignité. Monsieur le Député-Maire a rappelé avec clarté ce qu'étaient les dates du 19 mars et du 5 décembre et leur implication.

A 12 heures, repas à Plauzat.

Pour clôturer cette journée commémorative, une délégation de notre Comité s'est rendue à 18 heures à Issoire : honneur aux camarades décorés par les personnalités civiles.

Une très belle cérémonie avec en finale l'émouvante chanson de Serge Lama diffusée par haut-parleur « l'Algérie ». Le texte, sa voix forte renforçaient l'émotion de l'assistance.

Prochaine manifestation patriotique le 8 mai.

Michel SANCHEZ,
Secrétaire du Comité local FNACA



La Commémoration de l'armistice 1945 a eu lieu sous un beau soleil printanier



Silence ! on tourne...

Le 12 Mars 2011, les membres d'un Club Vidéo de Clermont Ferrand nous ont fait le plaisir de présenter gracieusement les films qu'ils ont réalisés sur notre village au cours de l'été 2010.

Les 5 films offraient différentes visions du village, selon la perception et la sensibilité de chacun des réalisateurs. Un même lieu était donc présenté sous plusieurs aspects, traduisant le regard et le ressenti de chaque artiste. Cette projection a été très appréciée du public.

Afin de clôturer la séance, un thé-dansant a rassemblé les vidéastes et les habitants du village.

Les membres du club Vidéo de Clermont Ferrand ont réalisé **une copie sur DVD des films réalisés sur le village**, qu'ils ont généreusement mis à notre disposition et que nous pourrons utiliser pour d'autres occasions.

Nous les remercions chaleureusement pour ce geste mais également pour tout le travail qu'ils ont effectué de manière totalement bénévole.



Près de 600 enfants au grand galop sur la plaine du village!



Les délégués de l'éducation nationale organisent annuellement un cross pour les élèves des écoles primaires. Cette année, le site de Montpeyrroux a été choisi pour organiser cette manifestation qui s'est déroulée sous un grand soleil le mardi 5 avril 2011.



Quand les 4 Montpeyrroux se rassemblent...



C'est dans une ambiance festive que notre village a accueilli ses homonymes :
Montpeyrroux (Aveyron),
Montpeyrroux (Dordogne)
Montpeyrroux (Hérault)



Au total, ce sont près de 100 personnes qui ont été reçues et hébergées par les habitants du village, ce qui a permis de lier des liens d'amitié et d'offrir un accueil chaleureux.

Durant ces deux jours (samedi 14 et dimanche 15 mai), plusieurs activités (concert à l'église, spectacle en soirée, bourrée Auvergnate, diverses visites guidées, jeux inter-village, etc....) ont été proposées et organisées par la municipalité mais également par toutes les associations du village.

Le petit déjeuner ainsi que le repas du samedi soir ont été servis à la salle culturelle. A cette occasion nous pouvons féliciter les établissements Tournadre (traiteur) et plus particulièrement Claude Mondet pour l'excellent diner qui nous a été servi. Le barbecue du dimanche midi s'est déroulé dans la carrière (entrée du village).



Nos 4 villages portent le même nom, et sont animés par le même souhait de rassemblement afin de vivre des heures pleines de gaieté le temps d'un Week End par an. C'est donc dans cet esprit que nous avons plaisir à nous retrouver chaque année.

L'an passé, c'est le village de Montpeyrroux (Hérault) qui avait organisé ce rassemblement; l'an prochain celui-ci aura lieu en Dordogne et nous sommes déjà nombreux à avoir répondu à cette invitation !!

Quand les 4 Montpeyroux se rassemblent...suite



L'équipe municipale de Montpeyroux tient à remercier toutes les associations du village pour leurs diverses contributions. Elle remercie également toutes les personnes qui ont eu la gentillesse d'accueillir et d'héberger les habitants des autres villages de Montpeyroux .

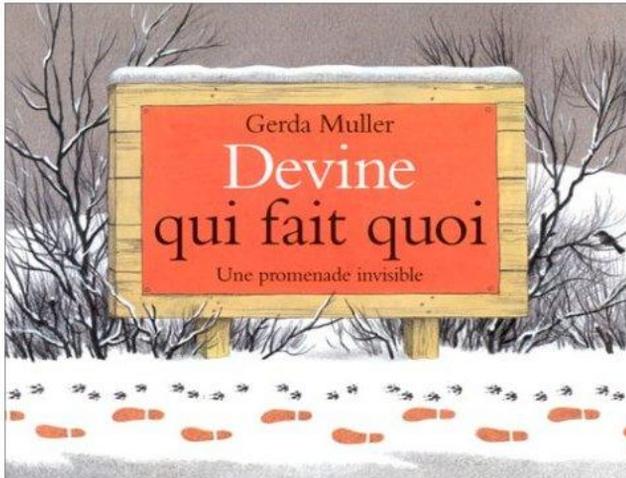
Chacun d'entre vous avez contribué à rendre le séjour de nos hôtes accueillant et chaleureux.

Nous vous en sommes très reconnaissants.



Une visite du centre de l'illustration :

Les classes de CE2/CM1 et CM2 se sont rendues à Moulins le jeudi 9 juin.



Durant la matinée, les élèves ont visité le Centre de l'Illustration en deux temps : visite guidée de l'exposition consacrée à l'illustratrice Gerda Muller, connue notamment par ses images dans les albums du père Castor, et atelier de pratique artistique intitulé « Suivons les traces ».

Les apprentis illustrateurs ont réalisé un dessin sur le même principe que l'album « *Devine qui fait quoi ?* ». Ils devaient suggérer une histoire à partir d'empreintes sur le sol.

L'après-midi s'est déroulé au parc des Ozières à Yzeure où les élèves ont profité des infrastructures et participé à divers jeux collectifs sous un ciel clément.

Tennis à l'école :

Le club de tennis de Coudes a poursuivi son partenariat avec l'école en proposant l'intervention de Mr Pont Sébastien (Brevet d'Etat) dans les classes de CE2 de Melle Lamy (séances d'une heure de février à avril) et de CE2-CM1 de Mr Delphaut, CM2 de Mme Touron (8 séances de 45 minutes pour chacune des deux classes en mai et juin). La cour de l'école s'est transformée en terrain de tennis et les plus grands ont pu explorer leur talent. L'année s'est terminée par un tournoi inter-classes le mardi 28 juin au terrain de tennis de Coudes.



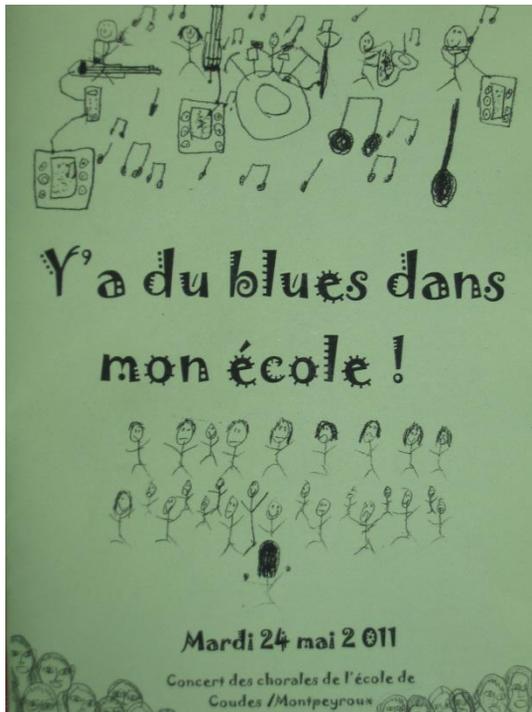
Un grand merci au club de tennis !



Y'a du blues dans mon école !

Pendant toute cette année scolaire, et pour la troisième année, les enfants des classes élémentaires de Coudes-Montpeyroux ont pratiqué le chant choral à l'école. Cette année, il a été mis plus particulièrement l'accent sur un répertoire blues-jazz.

Les enfants ont ainsi été sensibilisés tout au long de l'année à cette musique par les enseignants, et à son histoire, notamment lors de l'intervention du musicien de blues Jérôme Piétri. Celui-ci a d'ailleurs ensuite donné un concert à Coudes au mois de février.



Mardi 24 mai, dirigés par leurs enseignants, les enfants ont donné le meilleur de leur voix devant une salle comble. Aboutissement de ce projet mené sur une année, ce concert a rassemblé 200 personnes à l'Espace Culturel de Montpeyroux.

Parents et amis ont écouté les enfants interpréter une douzaine de chants, accompagnés par un quintet de musiciens bénévoles : batterie, contrebasse, guitare, harmonica et saxophone. Il s'agissait de morceaux écrits pour les enfants, mais aussi d'adaptations de standards du jazz, de Thelonious Monk à Charlie Parker.

Il faut noter que ces musiciens bénévoles s'étaient tous libérés de leurs obligations pour participer à une répétition générale avec les enfants l'après-midi du 19 mai. Ils étaient aussi présents lors de la fête de l'école le samedi 18 juin. Nous les en remercions encore vivement.

Si chacun, chanteur en herbe, musicien ou spectateur, a pris du plaisir lors de ces concerts, tous ont appris que ces moments privilégiés nécessitaient beaucoup de travail, d'efforts, de contraintes... qui se sont révélés payants.

Nombre de parents présents ont été surpris et enchantés par la qualité du spectacle qui leur a été présenté.

Mais les répétitions en classe ne se sont pas arrêtées pour autant, car les deux chorales ont participé mardi 21 juin, jour de la fête de la musique, au rassemblement annuel des Ecoles qui chantent, à Perrier. Elles ont interprété quelques-unes des chansons apprises durant l'année, notamment avec les deux chorales de l'école de Neschers, qui travaillait cette année sur le même répertoire.

Trois répétitions avaient eu lieu au préalable dans chaque école avec un pianiste professionnel, qui a ensuite accompagné toutes les chorales à Perrier.

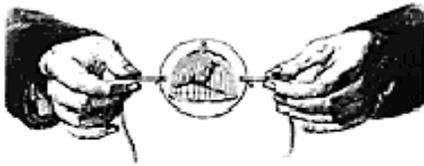




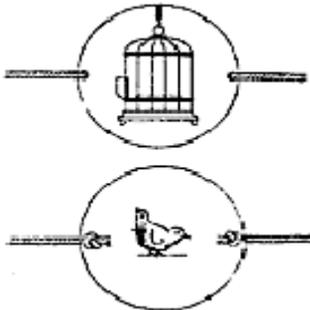
Un projet d'animation en CE2/CM1 :

Les 21 enfants de la classe de M Delhaut ont mené au cours de cette année divers travaux sur le thème du film d'animation. En particulier lors d'une semaine banalisée du 28 mars au 1 avril.

Ils ont tout d'abord travaillé en sciences sur la vision : comment est constitué notre œil et quel est le rôle de notre cerveau, qui reçoit et analyse les informations envoyées de l'œil par le nerf optique. Mais par l'étude de nombreuses illusions d'optique, ils ont découvert que notre cerveau peut être trompé et nous faire croire que nous voyons des choses qui n'existent pas... Certains dessins donnent ainsi l'illusion de mouvement, souvent circulaire, alors qu'il n'en est rien. La persistance rétinienne nous permet aussi de continuer à « voir » des motifs qui ne sont pourtant plus sous nos yeux...



THAUMATROPE,
1825



Fixez cette image 20 secondes, puis regardez une page blanche en clignant des yeux...

C'est ce phénomène qui a été ensuite utilisé pour fabriquer de nombreux jouets optiques en classe. A commencer par les thaumatropes, avec deux dessins qui se superposent sur notre rétine, comme un oiseau que l'on met en cage; mais il n'y a pas encore de mouvement. Avec les zootropes et les phénakistisopes, l'illusion du mouvement est bien réelle. Mais nous sommes limités à une douzaine d'images. Les flipbooks, ou livres animés, utilisent eux de 20 à 90 images. Au delà, ils ne sont plus vraiment utilisables...



Les enfants étaient par groupes de trois. Les projets menés leur étaient personnels et étaient tous très différents. Comme la liberté a besoin de contraintes pour s'épanouir, diverses règles leur ont été imposées tout au long de la semaine : utiliser des galets, puis des bâtons, des fleurs... et donner à voir quelque chose d'impossible, utiliser ombre et lumière...

Une fois les photos prises, il fallait travailler sur ordinateur.

Chaque groupe disposait d'un petit ordinateur portable. Les projets en cours étaient régulièrement montrés au groupe classe sur le tableau numérique et commentés.



Différents films ont ainsi été réalisés au cours de ce projet, pour mener au projet final, celui qui allait être montré aux autres classes et aux parents.

Il fallait alors réinvestir tout ce qui avait été appris pour montrer un film qui puisse être vu : une réelle impression de mouvement, mais pas de mouvement saccadé ; pas d'images parasites ; utiliser des séries d'images plusieurs fois en les répétant ou en les diffusant à l'envers. c'est à dire effectuer un réel montage



Ce projet a été l'occasion pour chaque enfant de mêler sciences, éveil et pratique artistique, expression écrite, apprendre à mener un travail à terme au sein d'un groupe, utiliser les nouvelles technologies dont dispose l'école...

Compétences qui ne manqueront pas d'être réinvesties l'an prochain...



Une fin d'après-midi très spéciale...

Vendredi 15 avril, les enfants des classes de CP, CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1 ont présenté à leurs parents et amis le fruit de différents projets menés en classe.

CP : fables de La Fontaine mises en scène

CE1 : petites scènes de théâtre

CE1/CE2 : danses collectives traditionnelles

CE2/CM1 : films d'animation Land Art

Le spectacle avait lieu à l'école en quatre lieux différents, sur quatre horaires :

18h, 18h15, 18h30 et 18h45.

Il avait été remis au préalable à chaque parent un tableau indiquant dans quelle salle chacun devait se rendre pour chaque horaire.

La tâche n'était pas aisée pour les enseignants organisateurs, qui devaient tenir compte des nombreux parents ayant plusieurs enfants dans les différentes classes. De plus, certains parents ne pouvaient pas être là avant 18h15 ou 18h30. Et il fallait que chacun voie le travail présenté par son (ses) enfant(s)...

Un véritable casse tête !

Mais le jeu en valait la chandelle, même s'il y a eu quelques rares et inévitables cafouillages.

Car il s'agissait en fait de permettre aux enfants de montrer leur travail dans de bonnes conditions : être entendus et être écoutés, dans un silence respectueux du travail accompli.

Et aux spectateurs de profiter pleinement de ce qui leur était présenté, en petit nombre, au plus près des enfants, avec une bonne visibilité et sans bruits parasites. Les projets présentés n'auraient pas pu être montrés dans une grande salle, devant tous les parents des quatre classes.



Voyage scolaire au château du Puy à Tercillat dans la Creuse

Lundi 6 juin 2011, les élèves des classes CP et CE1 sont partis de bonne heure au château du Puy à Tercillat dans la Creuse, à la rencontre des fables de Jean de La Fontaine et des contes de Charles Perrault.

Ce voyage scolaire a illustré et finalisé le projet littéraire de cette année de ces deux classes.



Les élèves ont assisté à des spectacles magnifiques, mettant en scène des fables, des contes connus et travaillés en classe (La Cigale et la Fourmi, le Corbeau et le Renard ou Perrette et le pot au lait, le Petit Chaperon Rouge, la Bête et la Belle...) et des moins connus (Le Coq et le Renard, le Lion amoureux ou bien Barbe Bleue, Riquet à la Houppe..).



Quelques élèves ont pu participer, costumés à certains spectacles. Mais tous se sont déguisés en mousquetaires pour les garçons et les filles se sont parées de robes de bal de princesse. Les adultes (enseignantes et accompagnatrices) ont pu se costumer et partir quelques instants dans ce monde hors du temps.

Financement des sorties scolaires

Type de sortie	Financier	Montant
Cycle natation pour les élèves de CP et de CE1 (piscine de Longues)	Mairies	1500 euros
Sortie Court-Métrage à Clermont Fd pour les élèves de maternelle	Coopérative scolaire	180 euros
Animation Blues par Jérôme Pietri pour les élèves du CP au CM2	Coopérative scolaire	560 euros
Sortie le 6 juin au Château du Puy à Tercillat pour les élèves de CP et CE1	Coopérative scolaire	961 euros

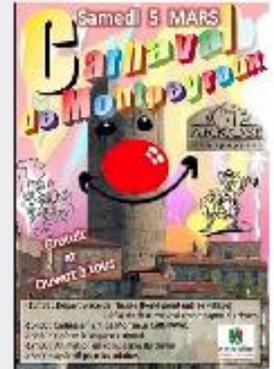


ASSOCIATION ARKOSE

Animation 2011

Carnaval du samedi 05 Mars 2011-06-10

Encore une très belle manifestation avec la participation de très nombreux enfants de l'école Coudes/ Montpeyroux



- Défilé dans les rues du village des enfants déguisés avec la présence de nombreux parents,
- Embrasement de M. Carnaval à la carrière
- Goûter
- Spectacle avec un jeune clown qui a diverti tous les enfants.
- Apéritif pour les plus grands en fin de soirée

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à la réussite de cette manifestation.



Réception des Montpeyroux du 15 Mai 2011

Comme toutes les autres associations du village, l'Arkose a apporté sa contribution en organisant des jeux durant l'apéritif.

Ambiance très conviviale appréciée par tous les participants.



Fête des vendanges autour de l'Alambic le Samedi 05 novembre 2011

L'ARKOSE souhaite garder l'esprit de cette manifestation, mais pour la première fois, cette fête va s'ouvrir sur l'extérieur du village et c'est pour cela que cette année est prévu :

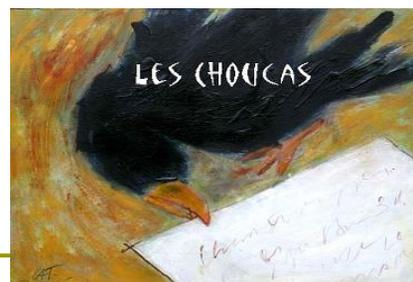
- 📅 Repas complet servi dans la grande salle (Réservation prioritaire)
- 📅 Buvette et Snack (assiette Auvergnate possible)
- 📅 Animation mobile
- 📅 Marché artisanal



Et pour encore plus de convivialité

Pleins d'autres activités vous attendrons ...

Association LES CHOUCAS



L'année de l'association a débuté en avril avec le **vide grenier**.

Le soleil et les participants étaient au rendez vous.

Beaucoup de choses étaient à vendre pour le plus grand plaisir des nombreux visiteurs à la recherche de l'objet insolite !

En mai, nous avons offert les œufs de pâques aux enfants du village. **Une chasse à l'œuf** installée dans la carrière et placée sous le signe de la bonne humeur. Ensemble, petits et grands ont participé joyeusement.



Ensuite, nous avons eu la visite des autres villages de Montpeyroux: un week-end riche en partage et en rencontres.

Comme toutes les associations du village, les choucas ont participé. Nous avons fait venir un **magicien** pour animer les tables durant la soirée avec des tours de cartes. Nous avons aussi offert un spectacle de bourrée.

L'association remercie chaleureusement tous les membres actifs, tous les habitants qui ont, de près ou de loin, contribué à la bonne organisation de toutes ces manifestations.

L'Association Vivacité, Art et Patrimoine

propose pour juillet 2011:

- un stage de percussions
- deux concerts et une exposition

Mercredi 13 juillet

- De 14 h à 17 h à l'Espace Culturel.

Stage découverte de percussions. Avec Loïc NEDELLEC (groupe KOBRA).

Ce stage s'adresse à tous les publics, adultes et enfants à partir de 6 ans.

Participation aux frais : adultes 10 euros, enfants 5euros.

- A 19 h Place de l'église.

Concert de percussions par le groupe KOBRA autour d'un apéritif offert par les deux restaurants.

Judi 14 juillet

- A 21 h à l'Espace Culturel.

Concert du Quartet Jazz Eric Chapelle.

Ce quartet réunit quatre musiciens de premier plan. Partenaires depuis de nombreuses années sur différents projets artistiques, ils sont tous les quatre habités d'une même passion pour le jazz et les musiques improvisées.

Prix du billet: 8 euros (gratuité pour les moins de 15 ans).

Du 13 au 22 juillet

- Dans la salle d'exposition de la Mairie (la Tour Carrée), rue de Tralume.

Exposition d'aquarelles de deux artistes indiens.

Horaires d'ouverture : 10h-12h, 15h-19h



Peux-tu répondre aux 2 questions ci-dessous?
Pour t'aider à trouver les réponses, il suffit de te rendre au jardin botanique d'Agathe (situé derrière l'église) ?

Le bulletin municipal, ce n'est pas uniquement pour les grands...
...c'est aussi pour les petits!

1 – Peux-tu relier le nom de chacun des aromates à son image ?



- Angelique •
- Ciboulette •
- Menthe •
- Lavande •
- Basilic •
- Camomille •
- Estragon •
- Monarde •



2- Lequel de ces aromates ne se trouve pas dans le jardin botanique d'Agathe ?

